



Vendredi 21 mai 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **FETE DE LA MUSIQUE**

**Rendez-vous le 21 juin pour refaire la « Fête » en plein air !**

**À conditions exceptionnelles... Fête de la musique exceptionnelle.**

**La crise sanitaire n'est pas encore complètement derrière nous, mais la vie reprend progressivement, sur les terrasses, dans les commerces et dans les équipements culturels à Annecy comme dans toute la France. En conformité avec les annonces ministérielles, la Ville a donc décidé d'organiser la Fête de la musique le lundi 21 juin à partir de 16h. La préparation est en cours...**

### **Un appel à bénévoles**

Pour assurer le bon déroulement de la fête, la Ville recherche des bénévoles qui devront être présents de 16h à 23h et qui auront pour missions :

- d'accueillir les groupes programmés sur la scène
- de faire le lien avec le sonorisateur
- d'être le relais entre les musiciens et la coordination générale
- de garantir le respect des horaires de passage de chaque groupe

Bulletin d'inscription disponible sur le site de la Ville : [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr), à retourner avant lundi 7 juin à la direction du développement culturel : [evenements.culturels@annecy.fr](mailto:evenements.culturels@annecy.fr).

### **Programmation et organisation en cours**

La Fête de la musique 2021 sera évidemment plus contrainte et plus modeste qu'habituellement, mais elle aura lieu ! Une dizaine de lieux répartis dans toute la ville accueilleront près d'une quarantaine de groupes amateurs, de tous horizons musicaux, pop-rock, métal, rap, musique traditionnelle, funk.... La soirée débutera à 16h et se poursuivra jusqu'à 22h30, pour permettre à chacun de respecter le couvre-feu (qui sera à 23h le 21 juin).

### **Des concerts dans toute la ville**

**À Annecy** : haras, place François-de-Menthon, le Pâquier, Quai de la Tournette, cour du Gymnase de Novel

**À Annecy-le-Vieux** : parc d'Albigny, parc Gabriel Fauré

**À Cran-Gevrier** : place Jean Moulin



**À Meythet** : square Jean Chamey

**À Pringy** : mas des Jacobins

**À Seynod** : place de l'Hôtel-de-Ville

**Dans chacun de ces lieux, le public sera assis et les espaces seront délimités, avec un contrôle des jauges (définition en cours). Le port du masque sera obligatoire et les gestes barrières devront être respectés.**